

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
3 JUIN 2024**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à la salle communautaire de l'Église Sainte-Élisabeth de North Hatley, à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1. Michel Desrosiers | 4. Elizabeth FEE |
| 2. Carrol HALLER | 5. David WILSON |
| 3. | 6. Andrew J. PELLETIER |

EST ABSENTE : Danielle DUPRÉ

FORMANT QUORUM sous la présidence de Marcella DAVIS-GERRISH, Mairesse

AUSSI PRÉSENTS : Benoit TREMBLAY, directeur général et greffier-trésorier et Bruno BÉLISLE, directeur général adjoint.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des séances du 6 et du 15 mai 2024
3. Informations émanant du Conseil
4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

5. Démission de membres aux comités municipaux

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

6. Embauche de Mme Marie-Chantal Giguère — Fin de la période de probation
7. Nomination du personnel de la plage Pleasant View

FINANCES ET TRÉSORERIE

8. Acceptation des comptes à payer
9. Rapports des salaires nets — 2024-05
10. Dépôt des états financiers 2023

GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

11. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ)
12. Achat d'une génératrice — 3125 - 3127, chemin Capelton
13. Chauffage et climatisation, 3123-3127 chemin Capelton — Octroi de contrat

URBANISME, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT

14. Enseignes d'entrée du village — Octroi de contrat
15. PIIA supérieur – 105 rue Main (Remplacement d'une enseigne)
16. PIIA supérieur – 91-99 rue Main (Terrasse commerciale)
17. PIIA insertion – 105-113 rue McKay (Transformation, couleur du bâtiment) ;
18. PIIA insertion – 3045 ch. Capelton (Agrandissement) 2e présentation ;
19. Règlement 2024-757 modifiant le règlement de zonage 2001-432 — Avis de motion
20. Règlement 2024-761 modifiant le règlement de zonage 2001-432 — Avis de motion

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

21. Demande d'autorisation de passage — Relais du lac Memphrémagog
22. Adoption de la grille tarifaire — Plage Pleasant View
23. Autorisation de remboursement de camp de jour
24. Autorisation d'utilisation du domaine public — Fête nationale du Québec
25. Marina North Hatley — Achat des petites embarcations.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VARIA

26. Période de questions portant sur les sujets locaux d'intérêt public
27. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 JUIN 2024**

2024-06-03.01 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout du point 13 (Chauffage et climatisation – octroi de contrat)

2024-06-03.02 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 6 ET 15 MAI 2024**

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mai 2024 et de la séance extraordinaire du 15 mai 2024 soient adoptés.

2024-06-03.03 **INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL**

La mairesse et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

- Génératrice usagée à vendre 600 volts
- Fête nationale
- Ouverture du marché
- Exposition de voitures anciennes
- Station de lavage
- Ouverture de la plage et terrains de tennis
- Fête du Canada
- Comité environnement
- Comité famille sondage
- Arbres au parc Rivière

2024-06-03.04 **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR**

INTERVENANTS	OBJETS	
QUESTIONS ADRESSÉES PAR COURRIEL		
JACQUES CAMPBELL	Q	MARINA : Combien d'embarcation on achète de la Marina ? Est-ce qu'on pourrait mettre une enseigne pour indiquer la vitesse permise sur le lac ? Où est ma demande d'enseigne dans l'ordre du jour
	R	
	Q	
	R	

2024-06-03.05 **DÉMISSION DE MEMBRES AUX COMITÉS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE le conseil crée des comités afin de l'aider dans sa réflexion sur certains sujets

ATTENDU QUE des citoyens sont affectés à des comités après avoir posé leur candidature selon leur compétences et intérêts

ATTENDU QUE des membres de comités peuvent quitter des comités pour des raisons diverses

MOI, DAVID WILSON PROPOSE d'accepter les lettres de démission du comité consultatif d'environnement de Michael GRAYSON et Marie-Christine RICHARD

D'accepter la lettre de démission du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Michael GRAYSON.

De remercier ces personnes au nom du Conseil pour leur apport à la communauté de North Hatley.

VOTE POUR :	VOTE CONTRE :	ABSTENTION :
ADOPTION :	ADOPTÉ	

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 JUIN 2024**

2024-06-03.06

EMBAUCHE DE MME MARIE-CHANTAL GIGUÈRE — FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION

ATTENDU QUE Madame Marie-Chantal GIGUÈRE est à l'emploi de la Municipalité depuis novembre 2023, occupant notamment la fonction d'adjointe administrative à temps complet et cumulant diverses tâches administratives;

ATTENDU QUE Madame GIGUÈRE répond pleinement aux exigences de ses fonctions;

ATTENDU QU' il y a lieu de confirmer l'affectation permanente de madame GIGUÈRE en emploi;

ATTENDU QUE la recommandation favorable du directeur général et secrétaire-trésorier;

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE

QUE Madame Marie-Chantal GIGUÈRE soit confirmée dans la fonction d'adjointe administrative.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-06-03.07

NOMINATION DU PERSONNEL DE LA PLAGE PLEASANT VIEW

ATTENDU QUE le processus de recrutement réalisé en vue de pourvoir les postes disponibles pour la prestation des activités à être tenues à la plage Pleasant View au cours de la prochaine saison estivale ;

ATTENDU QUE les dépenses reliées aux opérations estivales 2024 de la Plage Pleasant View sont partagées entre la Municipalité et le Canton de Hatley;

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

QUE la Municipalité procède à l'embauche des personnes suivantes :

- Alexandra PATELLA, à titre de gérante de la plage;
- Nora BRISSETTE, Bréa MEUNIER, Idris Lyed BOUAKKAZ, Jean-Simon ROULEAU, Christophe PATELLA, Joshua Jones BEAN, Emma Monica ANDREWS, Olivia ANDERSON et Noah JACQUES, à titre de sauveteurs ou assistants-sauveteurs ou préposés à l'accueil plage-tennis.

QUE le personnel soit embauché pour la période du 15 juin au 2 septembre (inclusivement), selon des horaires, salaires et tâches établis dans un contrat de travail individuel selon l'emploi, les qualifications et l'expérience ;

QUE les conditions d'emploi prévues au Guide de gestion du personnel relativement aux employés contractuels soient appliquées.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-50-141

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-06-03.08

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les comptes à payer de la Municipalité ont été vérifiés par le Conseil;

MOI, DAVID WILSON, PROPOSE

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 3 juin 2024 par le Service de trésorerie, d'une somme de 253 455,61 \$

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 JUIN 2024**

2024-06-03.09

RAPPORTS DES SALAIRES NETS — 2024-05

ÉLUS	8 148,95 \$
PERMANENTS	46 233,69 \$
SAISONNIERS	1 216,36 \$
TOTAL	55 599,00 \$

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2023

Le Directeur général et Greffier-trésorier dépose le rapport financier établi pour l'année 2023, de même que le rapport du vérificateur externe faisant état d'un surplus de 40 505 \$.

2024-06-03.10

**PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC
2019-2023 (TECQ)**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-06-03.11

ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE — 3125 - 3127, CHEMIN CAPELTON

ATTENDU QUE le bâtiment abritant le centre communautaire est le *centre d'hébergement* en cas de mesures d'urgences;

ATTENDU QUE l'Hôtel de ville est le *centre de coordination* des mesures d'urgences en cas de mesures d'urgences;

ATTENDU QUE le bâtiment est actuellement muni d'une génératrice qui ne remplit pas adéquatement ses fonctions dû notamment aux émissions de CO2, mais aussi parce qu'il ne couvre pas la totalité du bâtiment en énergie en cas de panne;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 JUIN 2024**

- ATTENDU QUE l'augmentation de la fréquence des pannes électrique d'une durée de plus de 6 heures;
- ATTENDU QUE la Municipalité a reçu un don de 20 000,00\$ de l'organisme du Centre communautaire de North Hatley pour l'achat d'une génératrice qui sera en mesure d'assurer le fonctionnement de l'électricité dans le bâtiment;
- ATTENDU QUE le programme PRABAM prévoit un montant de 75 000,00\$ applicable sur la mise aux normes du système électrique en cas de panne;
- ATTENDU QUE l'administration a procédé à un appel d'offres pour la fourniture d'une génératrice conformément à la politique de gestion contractuelle et que les soumissionnaires suivants ont présenté une soumission :

Soumissionnaire	Montant avant taxes	Notes
JPL Entrepreneur Électricien Inc	69 985,24\$	Conforme
Le Groupe GE	68 985,00\$	Conforme
SIB Génératrices	69 985,24\$	Non conforme selon devis
Armatures Coaticook	65 745,36\$	Non conforme selon devis

JE, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

QUE la municipalité octroi le contrat pour la fourniture d'une génératrice 80 kWh Cummins au diesel à faible émission à l'entreprise Le Groupe GE au montant de 68 985,00\$;

QUE le directeur général et greffier trésorier soit mandaté et autorisé à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de service;

QUE le don de 20 000,00\$ de l'organisme du Centre Communautaire et l'enveloppe de 75 000,00\$ du PRABAM soient affectés au projet d'installation de la génératrice;

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-06-03.12

CHAUFFAGE ET CLIMATISATION, 3123-3127 CHEMIN CAPELTON — OCTROI DE CONTRAT

- ATTENDU QUE le système de chauffage du bâtiment abritant le centre communautaire et l'hôtel de ville est un système à air pulsé au mazout;
- ATTENDU QUE la municipalité devra remplacer son système de chauffage afin de rencontrer les exigences énergétiques;
- ATTENDU QUE la municipalité souhaite assurer le chauffage et la climatisation de tous les secteurs du bâtiment;
- ATTENDU QUE le programme de subvention *OSE d'Hydro Québec* couvrant une partie des frais d'installation d'un système de climatisation et de chauffage;
- ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres conformément à la politique de gestion contractuelle :

Soumissionnaire	Montant avant taxes	Notes
Climatisation Duplessis Inc	41 981,00\$	Conforme
Leprohon Inc	37 600,00\$	Conforme
Felteau Climatisation Réfrigération	34 650,00\$	Conforme

JE, DAVID WILSON, PROPOSE

QUE la Municipalité octroi le contrat pour la fourniture d'un système de climatisation et de chauffage qui couvrira l'ensemble du bâtiment à l'entreprise Felteau Réfrigération Climatisation;

QUE le directeur général et greffier trésorier soit mandaté et autorisé à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de service;

QUE les fonds soient puisés à même les revenus de location du centre communautaire;

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 JUIN 2024**

2024-06-03.13

ENSEIGNES D'ENTRÉE DU VILLAGE — OCTROI DE CONTRAT

MARCELLA DAVIS GERRISH SE RETIRE POUR CE POINT ET N'A PAS FAIT PARTIE DES DISCUSSIONS AU CONSEIL.

M. ANDREW J PELLETIER AGIRA À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR CE POINT.

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à la réfection des cinq (5) enseignes aux entrées du village;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite conserver l'aspect original et traditionnel représentant la Municipalité;

ATTENDU QUE la direction a demandé au fabricant de faire une offre pour la réfection des enseignes;

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE

QUE d'octroyer le contrat de réfection des cinq (5) enseignes aux entrées de village pour un montant total de 12 600,00\$ à ALLAN GERRISH

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

MARCELLA DAVIS GERRISH RÉINTÈGRE LA RENCONTRE ET REMERCIE ANDREW J PELLETIER AYANT AGI À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT.

MME GERRISH NOTE SA DISSENSION À L'OCTROI DE CONTRAT À UN MEMBRE DE SA FAMILLE.

2024-06-03.14

PIIA SUPÉRIEUR – 105 RUE MAIN (REPLACEMENT D'UNE ENSEIGNE)

ATTENDU QUE la présentation d'un projet de remplacement d'une enseigne commerciale au 105 rue Main, lors du CCUP du 14 mai 2024 ;

ATTENDU QUE les membres du CCUP recommandent favorablement et unanimement le projet tel qu'il a été présenté ;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le conseil municipal autorise le projet présenté.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-06-03.15

PIIA SUPÉRIEUR – 91-99 RUE MAIN (TERRASSE COMMERCIALE)

ATTENDU QUE la présentation d'un projet de construction d'une nouvelle terrasse commerciale au 91-99 rue Main, lors du CCUP du 14 mai 2024 ;

ATTENDU QUE le matériau de recouvrement de sol proposé est une tuile de plastique recyclé de couleur ardoise ;

ATTENDU QUE les membres du CCUP sont d'avis que la qualité du matériau proposé s'intègre mal par rapport à l'architecture des bâtiments avoisinants ;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le Conseil n'autorise pas l'utilisation de tuile de plastique recyclé comme matériau de recouvrement pour la terrasse et invite le demandeur à soumettre un matériau différent dans la composition de sa terrasse commerciale.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-06-03.16

PIIA INSERTION – 105-113 RUE MCKAY (TRANSFORMATION, COULEUR DU BÂTIMENT)

ATTENDU QUE la présentation d'un projet de changement de couleur pour le bâtiment principal sis au 105-113 rue McKay, lors du CCUP du 14 mai 2024 ;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 JUIN 2024**

- ATTENDU QUE la couleur proposée est un turquoise de teinte pastel ;
- ATTENDU QUE les membres du CCUP sont d'avis que les teintes pastelées ne sont pas représentative du milieu environnant et que cela risquerait de créer un contraste dans le milieu bâti ;
- ATTENDU QUE le secteur concerné est composé d'habitations de couleur très variées;
- ATTENDU QU' après une analyse plus approfondie, le conseil municipal est en mesure de reconnaître que certains bâtiments de ce secteur ont une teinte pastelée ;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le Conseil autorise le changement de couleur tel qu'il est proposé.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-06-03.17

PIIA INSERTION – 3045 CH. CAPELTON (AGRANDISSEMENT) 2E PRÉSENTATION

- ATTENDU QU' une première présentation de la demande d'agrandissement pour la propriété sise au 3045, chemin Capelton a été refusé par la résolution #2023-12-04.17 ;
- ATTENDU QUE les membres du conseil avaient exigés que le requérant dépose des plans contenant une toiture à deux versants à titre de comparatif ;
- ATTENDU QUE la deuxième présentation de la demande d'agrandissement lors de la séance du CCUP du 14 mai 2024 ;
- ATTENDU QUE les membres du CCUP recommandent unanimement au conseil municipal de refuser la première version du projet, soit celle composée d'un toit à un seul versant ;
- ATTENDU QUE les membres du CCUP recommandent unanimement au conseil municipal d'autorisé la deuxième version du projet, soit celle composée d'un toit à deux versants ;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

Que le conseil autorise le projet composé d'une toiture à deux versant.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-06-03.18

RÈGLEMENT 2024-757 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2001-432 — AVIS DE MOTION

MOI, ELIZABETH FEE, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le *Règlement de zonage numéro 2001-432* afin :

- D'ajouter des dispositions relatives à la réalisation de projet intégré résidentiel;
- D'ajouter des dispositions particulières concernant la construction, la transformation et la reconstruction en terrain enclavé dans la Municipalité.

2024-06-03.19

RÈGLEMENT 2024-761 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2001-432 — AVIS DE MOTION

MOI, CARROL HALLER, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage n° 2001-432 et plus particulièrement les usages et les dispositions applicables à un bâtiment principal localisé dans la zone C-4 afin entre autres :

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 JUIN 2024**

1. De modifier Les usages; et
2. De modifier les marges de recul;

2024-06-03.20

DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE — RELAIS DU LAC MEMPHRÉMAGOG

ATTENDU QUE la 18e édition du Relais du lac Memphrémagog aura lieu de 14 septembre 2024 ;

ATTENDU QUE le Relais du lac Memphrémagog est la principale source de financement de la Fondation Christian Vachon ;

ATTENDU QUE cette fondation vise à soutenir la persévérance et la réussite éducative en donnant une chance égale à tous les jeunes d'avoir accès à cette réussite, peu importe leur situation.

ATTENDU QUE le trajet proposé par les organisateurs du Relais empruntera les rues Massawippi, Main, Capelton, Magog et Hovey;

MOI, DAVID WILSON, PROPOSE

D'autoriser le passage des coureurs durant la tenue de l'évènement le 14 septembre 2024.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-06-03.21

ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE — PLAGES PLEASANT VIEW

ATTENDU QUE des activités sont prévues à la plage Pleasant View durant l'été ;

ATTENDU QUE la Programmation des activités et la grille tarifaire sont soumis à l'approbation du Conseil ;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE le Conseil de la Municipalité du Village de North Hatley approuve la programmation d'activités et la grille tarifaire soumise au conseil.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-06-03.22

AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DE CAMP DE JOUR

ATTENDU QUE la résolution 2024-05-06-26 « Politique de remboursement de camps de jour » qui prévoit d'autoriser le remboursement, aux résidents de North Hatley, d'un montant de 30 \$ par semaine d'inscription jusqu'à concurrence d'un montant de 100 \$ sur présentation d'un reçu officiel de camp ;

ATTENDU QU' il y a lieu de renommer la résolution par « Autorisation de remboursement de camps de jour » à des fins de classement et d'archives;

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE

De renommer la résolution à des fins de classement

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-06-03.23

AUTORISATION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC — FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Municipalité a été sollicitée par l'Association du comité organisateur de la Fête nationale des Québécois de North Hatley pour obtenir un permis d'utilisation du domaine public;

ATTENDU QUE l'organisation concentrera ses activités principales au Parc Rivière;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 JUIN 2024**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite soutenir les initiatives culturelles dans son territoire.

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

QUE le Conseil autorise le permis d'utilisation du domaine public à l'Association du comité organisateur de la Fête nationale des Québécois de North Hatley au Parc Rivière.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-06-03.24

MARINA NORTH HATLEY — ACHAT DES PETITES EMBARCATIONS

ATTENDU QUE la Marina North Hatley possède un lot de petites embarcations non motorisées à des fins de location

ATTENDU QUE la Marina North Hatley désire se départir de ces embarcations

MOI, ANDREW J PELLETIER, propose que le conseil procède à l'achat de ce lot d'embarcations pour la somme de 20 000.00 \$

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-06-03.25

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS LOCAUX, D'INTÉRÊT PUBLIC

IL EST POSSIBLE DE POSER DES QUESTIONS VERBALES EN PRENANT SOIN DE DIRE VOS NOMS, ADRESSE. ET VILLE.

CERTAINES QUESTIONS ONT ÉTÉ ADRESSÉES PAR COURRIEL AVANT LA RENCONTRE. CERTAINES RÉPONSES PEUVENT ÊTRE DIFFÉRENTES DU FICHER AUDIO, CAR ELLES ONT ÉTÉ RÉPONDUES APRÈS LA SÉANCE.

INTERVENANTS	OBJETS	
QUESTIONS ADRESSÉES PAR COURRIEL		
DONALD WATT	Q	Quel est le prix d'un quai à la Marina
	R	2 100 \$ + taxes pour les résidents 2 900 \$ + taxes pour les non-résidents 175 \$ + taxes pour les petites embarcations (canoë, kayak)
CLAUDE GENDRON	Q	À quand le règlement sur les compteurs d'eau Il y a une fuite d'eau non réparée sur une propriété
	R	Le règlement est en préparation et sera présenté au conseil au prochain atelier Nous ferons le nécessaire pour la fuite d'eau
MICHAEL GRAYSON	Q.	1) Possibilité d'utiliser un autre écocentre que celui de Coaticook comme le font d'autres municipalités autour du lac ? 2) Est-ce qu'il y a un plan d'aménagement pour le parc Dreamland et plus particulièrement pour le mur de roche ?
	R.	1) Nous allons vérifier les solutions possibles. 2)
SUSAN GWYNN	Q.	Plage : Y aura-t-il possibilité d'acheter un livret de billets pour la plage pour les invités
	R.	Ce sera fait pour la saison 2024
JACQUES CAMPBELL	Q.	Où est rendu la demande de démolition de l'ancien Moulin

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
6 JUIN 2024**

	R.	La demande a été produite. Avant de le démolir, le demandeur doit soumettre un plan de la prochaine construction au CCU qui doit l'approuver.
CLAUDE GENDRON	Q.	À quel moment les affiches de limitation de vitesse seront installées dans le village ? Les affiches NO PARKING ne sont pas respectées.
	R.	L'affichage est en cours Il n'y a plus de présence policière sur le territoire, il faut appeler la SQ et dénoncer les situations.
MICHAEL GRAYSON	Q.	À quoi réfèrent les changements de zonage adoptés plus tôt ?
	R.	C'est pour mieux encadrer les nouvelles constructions dont celles enclavées. L'autre changement est pour encadrer les projets qui pourraient être déposés.
JEAN FRANCOIS LABRIE	Q.	
	R.	
SHAN DENORA	Q	Merci pour le crosswalk, est-ce qu'il y en aura d'autres ?
	R	
SUSAN GWYNN	Q	

2024-06-03.26

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20H32, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités ;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE que la séance soit levée et fermée.

MARCELLA DAVIS-GERRISH
Mairesse

BENOIT TREMBLAY
Directeur général

Je, MARCELLA DAVIS-GERRISH, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.